

Pour une réforme juste, efficace et durable : la retraite universelle et personnalisée



L'avenir des retraites concerne tous les Français et suscite des inquiétudes. De la part des responsables politiques, les Français attendent vérité, sérieux et des solutions durables.

Alors que le gouvernement dramatise la situation et veut imposer une réforme de régression, sans débat, nous avons pris le temps de la concertation et du travail pour proposer une réforme juste, efficace, durable et équilibrée qui règle vraiment les questions de financement dans la durée. Nous voulons une réforme qui rassure les retraités et redonne confiance aux jeunes.

Nous prenons la situation telle qu'elle est – il faudra trouver 45 milliards d'euros à l'horizon de 2025 – et nous indiquons l'ensemble des leviers que nous voulons mobiliser pour boucler le financement et pérenniser notre système. Nous nous donnons les moyens de nos objectifs : conforter le niveau de vie des retraités aujourd'hui menacé par les réformes de la droite, prendre en compte la pénibilité et surtout faire une réforme juste. Cela veut dire des efforts partagés en mettant tous les revenus, y compris ceux du capital, à contribution, pour participer à la solidarité nationale. Cela veut dire aussi maintenir l'âge légal de départ à 60 ans parce

que c'est une garantie pour les salariés usés par le travail qui souhaitent partir.

Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous proposons aussi des réformes de structure qui vont permettre, sur la base de droits garantis pour tous, d'aller vers une retraite plus personnalisée, adaptée aux besoins et souhaits de chacun. C'est donc une véritable révolution que nous proposons. Passer du temps subi au temps maîtrisé. Passer de la retraite couperet à la retraite projet. Passer d'une organisation rigide et imposée des temps de la vie à une organisation souple et choisie. Bref, une retraite universelle, et personnalisée.

Les retraites, c'est une question de choix de société. Aucune solution ne s'impose à nous, quoi qu'en disent la droite et le patronat. C'est aux citoyens de décider démocratiquement quelle part de la richesse nationale ils veulent consacrer aux retraites. Voilà comment nous pourrions redonner confiance dans l'avenir. En étant efficace et juste pour le financement. Et en important de nouveaux droits et de nouveaux progrès.

Martine Aubry,
Première secrétaire du Parti socialiste

L'AGENDA

29 mai

► *Convention nationale*
Convention nationale
" Pour un nouveau modèle
de développement
économique, social et
écologique ".

5 juin

► *Colloque du CESC*
Quels développements
scientifiques et
technologiques pour
quelle société ? Et
selon quels processus
démocratiques de
décision ? À partir de 9h.
Renseignements
cesc@parti-socialiste.fr,
Tél. : 01 45 56 77 40.

8 juin

► *Conseil national*
La rénovation du
Parti socialiste.

14 juin

► *Forum des Idées*
Nouvelles perspectives
pour notre agriculture.
Rendez-vous à Cluny
(Saône-et-Loire).
Renseignements
et inscription sur
forumdesidees@parti-
socialiste.fr,
Tél. : 01 45 58 77 11.



Au Parlement

À l'Assemblée nationale

Le 20 mai, les députés socialistes ont profité que l'ordre du jour leur était réservé pour présenter une proposition de loi visant à renforcer l'exigence de parité des candidatures aux élections législatives. Le dispositif mis en place dans la loi du 6 juin 2000 n'a eu qu'une faible portée sur les grands partis politiques qui préfèrent s'acquitter des pénalités financières. « L'article unique de notre proposition de loi vise à pénaliser les partis ou groupements politiques qui ne respecteraient pas la parité dans le cadre des investitures aux élections législatives. Il s'agirait de supprimer leur dotation publique » ont détaillé les députés socialistes.

Bruno Le Roux et les autres députés socialistes ont demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les phénomènes spéculatifs. « Nous espérons que cette commission servira à faire la lumière sur un certain nombre d'éléments et permettra de voir les décalages qu'il peut y avoir entre la volonté affirmée par notre pays de mettre en place des mécanismes de régulation financière et la crise passée qui n'a vu aucune de ces bonnes résolutions mises en œuvre ».

Du côté du Sénat

Alors que les députés socialistes ont déposé une proposition de loi demandant la suppression du bouclier fiscal, les sénateurs du groupe ont décidé de soutenir une proposition identique présentée par les communistes au Palais du Luxembourg. « Nous nous battons contre cette politique du moins-disant fiscal qui avantage les plus aisés depuis 2002, explique François Marc, sénateur du Finistère, à l'époque la droite avait salué le « cocktail gagnant », elle a abusé de ce cocktail, au grand apéro de Nicolas Sarkozy, elle essaie de se donner bonne figure, elle a la gueule de bois. Il s'agit de mettre la droite devant ses responsabilités. C'est une bataille d'usure ». La position des sénateurs socialistes est largement partagée par la population puisque 67% des Français sont favorables à la suppression du bouclier fiscal.

Une réforme juste et ambitieuse : pour la retraite universelle et personnalisée

Résumé des propositions du parti adoptées au Bureau national du 18 mai 2010

Aujourd'hui, notre système de retraite connaît une crise de confiance. Le discours anxiogène et culpabilisant de la droite cherche à imposer l'idée qu'une réforme des retraites devrait conduire à une régression sociale. Le gouvernement instrumentalise les statistiques du COR pour imposer une réforme exclusivement centrée sur la remise en question de l'âge de départ en retraite à 60 ans ; un choix aussi injuste qu'inefficace, qui précarisera les salariés et les retraités et ne réglera au mieux qu'un tiers du problème de financement.

Après des semaines de propos alarmistes, le gouvernement a fini par communiquer un texte vague d'où il ressort qu'il poursuit dans la crise la politique d'essorage social des salariés et de bienveillance fiscale à l'égard des plus riches engagée depuis 2007. En regard, des déclarations d'intention non chiffrées sur une « contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus », sans autre précision.

Ce qu'a dit le Parti socialiste

Les retraites sont notre avenir et notre bien commun, et nous portons la responsabilité de leur donner des ressources stables et sécurisées. Dès le mois de janvier, le PS a posé le cadre de ce que doit être à nos yeux une réforme juste et a réaffirmé quatre objectifs que nous plaçons au cœur de la réforme des retraites :

OBJECTIF 1 : Garantir le niveau de vie des retraités

Le niveau des pensions est aujourd'hui menacé par les effets des réformes de Balladur et Fillon en 1993 et en 2003.

OBJECTIF 2 : Faire une réforme juste qui repose sur des efforts partagés

Cela signifie la mise à contribution de tous les revenus, y compris ceux du capital, et la prise en compte de la pénibilité – engagement non tenu de la réforme Fillon – et permettre la réduction des inégalités de revenus entre les hommes et les femmes.

Cela passe par le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans, garantie pour ceux qui ont atteint leur durée de cotisation, et la liberté de choix pour tous les Français.

OBJECTIF 3 : Une réforme durable

C'est l'impératif de garantir un financement qui pérennise notre système de retraite par répartition, sans qu'il soit besoin de le remettre sans cesse en cause.

C'est notre responsabilité vis-à-vis des salariés et des retraités.

OBJECTIF 4 : Permettre davantage de choix individuels dans le cadre de garanties collectives.

Garantir à toutes et tous des droits clairs et permettre à chacune et chacun de maîtriser sa vie dans un cadre solidaire et protecteur.

> Nous proposons la retraite universelle et personnalisée

Nos propositions : Quatre piliers pour une réforme juste et durable

|Premier pilier De nouvelles ressources

Pour assurer l'équilibre du système, il faut mobiliser 45 milliards d'euros à l'horizon de 2025. Les socialistes proposent un plan complet qui permet d'atteindre l'équilibre :

1. La mise à contribution des revenus du capital

- Augmentation des prélèvements sociaux sur les bonus et les stock-options : de 5% à 38%, comme le propose la Cour des comptes.

- Relèvement du forfait appliqué à l'intéressement et à la participation : de 4% à 20%.

- Application de la CSG sur les revenus du capital actuellement exonérés (en maintenant l'exonération sur les livrets d'épargne et les plus-values sur la résidence principale) et la remise en cause de la défiscalisation des plus-values sur les cessions de filiales.

- Augmentation de 0,5% de la taxation de la valeur ajoutée, instaurée à la suite de la suppression de la taxe professionnelle : de 1,5% à 2,2%, en exonérant les petites entreprises.

> Soit 19 milliards dès 2010, et 25 milliards en 2025

2. L'augmentation modérée et étalée dans le temps des cotisations patronales et salariales

- De 2012 à 2021, une augmentation de 0,1 point de cotisation salariale et employeur chaque année.

> Soit 12 milliards en 2025

3. Le Fonds de réserve pour les retraites pour faire face à toutes les situations

Créé sous le gouvernement Jospin, le FFR avait vocation à sécuriser les jeunes

génération d'actifs et à compenser leurs efforts. Depuis 2002, la droite a refusé de l'alimenter, et l'a même ponctionné dans une politique à courte vue.

Nous proposons de l'alimenter de manière régulière, par la création d'une surtaxe de 15% de l'impôt sur les sociétés acquittée par les banques.

3 milliards d'euros par an, avec un rendement de 4% > 140 milliards en 2025

Deuxième pilier L'emploi des seniors

L'amélioration de l'emploi des seniors est une des clefs de la réforme durable de notre système de retraites. Or la France se distingue par un taux d'emploi particulièrement faible des 55/64 ans (38% seulement). Alors que d'autres pays sont parvenus à augmenter fortement leur taux d'emploi des seniors, en France, toutes les déclarations d'intention du gouvernement restent lettre morte.

Nous proposons cinq orientations pour une véritable mobilisation collective :

1. Accompagner vraiment les salariés

Il s'agit à la fois de faire évoluer le salarié au mieux de ses aspirations et de ses moyens, de prévenir des tensions, d'engager de manière continue l'adaptation des postes proposés au salarié, et de favoriser la formation des plus de 45 ans.

> Un rendez-vous tous les 2 ou 3 ans pour tous les salariés dès 45 ans, spécifiquement destiné à envisager leur évolution dans l'emploi.

2. Rendre obligatoire la négociation triennale de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises de plus de 300 salariés.

3. Généraliser le tutorat ou les binômes en entreprise, favoriser les départs en retraite progressive, aménager les conditions de travail des plus de 55 ans en limitant ou supprimant le travail de nuit et les tâches physiques, en augmentant les temps de pause.

4. Engager ces changements par un mécanisme de bonus-malus par exemple la modulation de 1 point de cotisation patronale en fonction de la part des seniors parmi les salariés.

5. Fixer à Pôle emploi des objectifs chiffrés de retour à l'emploi par bassin d'emploi.

Troisième pilier La prise en compte de la pénibilité

La loi Fillon d'août 2003 prévoyait l'ouverture de négociations sur la pénibilité. Mais la loi promise alors par le gouvernement n'a jamais vu le jour.

La prise en compte de la pénibilité et de son impact sur l'espérance de vie est prioritaire pour nous. Toute période de travail pénible (travail de nuit, travail à la chaîne, port de charges lourdes, travail dans le bâtiment...) doit bénéficier d'une majoration des annuités permettant de partir plus tôt à la retraite.

Par exemple, un salarié bénéficiant d'une majoration pour pénibilité de 10% pendant la moitié de sa carrière pourrait partir deux ans plus tôt avec une retraite complète.

Nous proposons de consacrer au financement de la pénibilité et à la revalorisation des petites retraites une enveloppe, qui pourrait être de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Quatrième pilier La retraite choisie : un système universel et personnalisé

Notre système doit reposer sur des droits collectifs solides, qui jouent le rôle de vigies sociales et qui permettent davantage de choix individuels. À ce titre l'âge légal de départ en retraite constitue une garantie et une borne indispensables.

1. Maintenir l'âge légal de départ en retraite à 60 ans

Le maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans est pour les socialistes une exigence. Relever cet âge constituerait une double injustice :

- Il ferait fi de l'inégalité d'espérance de vie à 60 ans entre ouvriers et cadres (7 ans)
- Sans résoudre la question du chômage des seniors, cela ne reviendrait qu'à transformer des retraités en chômeurs et à baisser le niveau de leur pension
- C'est une garantie pour ceux qui ont atteint leur durée de cotisation ; c'est une protection pour les salariés usés par le travail et qui souhaitent partir ; et c'est une liberté de choix pour tous les Français.

2. Des choix individuels dans le cadre de garanties collectives

Les rythmes de la vie ont changé. Le modèle formation-activité-retraite ne correspond plus aux réalités ni aux aspirations. Les Français veulent pouvoir maîtriser l'organisation des temps de leur vie. Ils veulent des rythmes choisis, et pas seulement imposés. Il n'est par ailleurs pas juste que les mêmes conditions de départ en retraite s'appliquent à tous, sans tenir compte des parcours de vie et des perspectives d'espérance de vie.

> Il faut définir une nouvelle articulation entre un socle de droits collectifs garantis, dont participe l'âge légal de départ en retraite, et les aspirations personnelles.

> Une retraite choisie, dans le cadre d'une refonte globale de l'acquisition des droits :

- Pour les nouvelles générations : un compte temps qui décloisonne les trois temps de la vie (le temps de la formation, le temps du travail, le temps de la retraite), et qui permette à chacun de faire de vrais choix (année sabbatique, reprise d'études, réduction progressive de son temps de travail).
 - Prendre en compte les années de formation et les stages.
 - Inciter ceux qui le peuvent et le souhaitent à travailler plus longtemps.
- Nous proposons de renforcer et moduler le

mécanisme de surcote dans le temps. À titre d'exemple, si l'âge effectif de départ est repoussé d'un an par ces choix individuels, l'économie pour les régimes de retraite est de 10 milliards d'euros.

3. Pérenniser notre système au delà de 2025

Nos propositions assurent le financement des retraites. Nous sommes également convaincus que la France peut retrouver le chemin de la croissance et d'une réduction du chômage par une politique économique appropriée que les socialistes proposent depuis des mois - malheureusement sans être entendus -.

Jusqu'à 2020, des dispositions sont prévues concernant la durée de cotisation. Les mesures que nous proposons (nouvelles ressources, abondement du fonds de réserve des retraites, ré-haussement du taux d'emploi des seniors et retraite choisie) assurent le financement du système jusqu'en 2025 et sa pérennité au-delà.

Les socialistes proposent des points d'étape réguliers tous les cinq ans avec les partenaires sociaux et une clause de rendez-vous globale sur le système des retraites en 2025. En cas de nouveaux besoins, il faudrait chercher toutes les sources possibles de financement. Si un allongement de la durée de cotisation devait être envisagé, celui-ci ne devrait pas excéder la moitié des gains d'espérance de vie, alors qu'aujourd'hui il représente deux-tiers d'allongement d'activité, pour un tiers de temps de retraite.

4. Un socle de droits communs dans le public et le privé

La mise en opposition entre secteur privé et fonction publique est à dessein utilisée par le gouvernement à des fins électoralistes. Or si l'on examine les deux systèmes, différents par nature, les situations sont moins contrastées que ce qui est souvent affirmé.

Nous estimons que les principes que nous mettons en avant doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés, du secteur public comme du secteur privé. Ce travail sera confié à une « commission pour le rapprochement des régimes ».

Sur ces fondements, un système pérennisé et équilibré

L'ensemble des mesures prévues permet d'assurer l'équilibre du système. Avec les ressources nouvelles proposées (37 milliards d'euros), auxquelles s'ajoutent les 6 milliards liés à l'amélioration de l'emploi des seniors et les effets des mécanismes de retraite choisie (5 à 10 milliards d'euros à l'horizon 2025), cela permet de financer jusqu'en 2025 les déficits prévus par le COR (45 milliards d'euros) et les 5 milliards que nous proposons pour la prise en compte de la pénibilité. Le Fonds de réserve des retraites sécurisera l'ensemble du dispositif.

Retrouvez toutes nos propositions sur parti-socialiste.fr/retraites

PS



Retraites : le PS propose une réforme juste, efficace et durable

Des engagements clairs et crédibles :

- Conforter le niveau des pensions remis en cause par la droite par les réformes de 1993 et de 2003.
- Prendre en compte la pénibilité et revaloriser les petites retraites.
- Maintenir l'âge légal de départ à 60 ans parce que c'est une garantie indispensable pour tous les salariés usés par le travail et une liberté de choix pour tous les Français.
- Mettre à contribution l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital.
- Une réforme durable : un financement assuré jusqu'en 2025, et au-delà.

Des mesures précises pour assurer l'équilibre financier :

Il faut mobiliser 45 milliards d'euros à l'horizon de 2025. Pour cela nous proposons :

- 25 milliards d'euros mobilisés sur les revenus du capital, sans pénaliser la croissance
- 12 milliards d'euros grâce à l'augmentation modérée et étalée dans le temps des cotisations : plus 0,1 point de cotisations patronales et salariales entre 2012 et 2020.
- Des mesures fortes pour l'emploi des seniors. Cela permettra de dégager au moins 6 milliards d'euros, qui permettront notamment d'améliorer le niveau des pensions.
- 5 à 10 milliards d'euros grâce aux réformes de structure : incitations pour ceux qui le peuvent et le souhaitent à travailler plus longtemps.

Et pour sécuriser le système, nous alimenterons le Fonds de réserve des retraites pour faire face à toutes les situations grâce à une surtaxe de 15% sur l'impôt sur les sociétés acquitté par les banques.

Notre projet est donc complètement financé

Et nous allons au-delà, avec des réformes de structure :

- ▶ La retraite choisie : un système universel et personnalisé : création d'un compte temps qui permet de faire ses choix de vie en toute liberté, prise en compte des années de formation et de stages.
- ▶ Un socle de droits communs entre le public et le privé.

Nous faisons rimer réforme avec progrès

À l'inverse, le projet du gouvernement est anxiogène, injuste et inefficace, il ne prépare pas l'avenir. Le recul de l'âge légal de départ pénalisera les carrières longues et n'assurera même pas l'équilibre du système. En ne modifiant que l'âge légal, il faudrait le reculer de plus de huit ans en 2050 pour résorber les déficits. Ce recul fera encore baisser le niveau des pensions : déjà, leurs réformes de 1993 et 2003 ont fait chuter les pensions de 20% ! Et il n'y a aucun engagement précis sur la mise à contribution des revenus du capital. La droite met en danger le système par répartition.



Pour proposer, débattre et agir, rejoignez le Parti socialiste

Je souhaite prendre contact avec les socialistes

Je désire adhérer au Parti socialiste

Je verse.....euros pour soutenir l'action du PS (chèque à l'ordre de AFPS)
Selon les dispositions de la loi du 9 janvier 1995, ces sommes seront soumises à réduction d'impôt.

À renvoyer au Parti socialiste,
10 rue de Solferino 75333 Paris Cedex 07
contact@parti-socialiste.fr - parti-socialiste.fr

Nom

Prénom

email

Tél

Adresse

code postal

Ville